

Nécessité d'une commission d'experts indépendante pour dire clairement les choses.

Un rapport de la Cour des Comptes de mars 2018 : « Le soutien aux énergies renouvelables. » est très sévère sur certains aspects de la PPE. Mais il ne lève pas toutes les ambiguïtés.

Extrait :

« Si en 2016 la PPE n'a pas atteint son objectif initial d'offrir de la visibilité à la stratégie nationale de développement des EnR (cf. supra), son actualisation prévue au cours de l'année 2018 offre l'occasion de corriger les erreurs du passé. **Ainsi, la problématique nucléaire ne peut plus être appréhendée de façon étanche à celle des énergies renouvelables.** Plus que jamais, les acteurs de l'énergie aspirent à disposer d'une programmation crédible, réaliste et consolidée de la stratégie énergétique française. La PPE est l'outil pertinent pour l'incarner. **En novembre 2017, lorsqu'il a admis la non-réalisation des objectifs formulés en 2016 dans la PPE, le ministre chargé de l'énergie n'a pas remis en cause la cible de 50 % d'électricité de source nucléaire dans le mix ; en revanche son échéance de réalisation se situerait, d'après ses déclarations, entre 2030 et 2035.** Dès lors, l'actualisation de la PPE 2018 doit être l'occasion de donner une traduction précise et chiffrée assortie d'un calendrier de réalisation des objectifs que la France se fixe en matière de développement des EnR électriques et de dénucléarisation du mix. Selon les déclarations ministérielles formulées et la réponse apportée par le Premier ministre aux observations provisoires de la Cour, c'est dans cet esprit que l'exercice d'actualisation est actuellement réalisé. »

En outre, il faut ajouter que la Cour des Comptes et le Ministre de l'écologie ont admis que **passer le nucléaire à 50 % du mix en arrêtant des centrales nucléaires obligerait à construire des centrales à énergie fossile.** Mais sans explication précise.

La question est : quels changements (de coûts, de technologies...) auront lieu entre 2018 et 2030, soit 12 ans, qui permettraient de penser que ce qui est impossible à 2020 ou 2025 serait possible en 2030 ?

Pour être opérationnels en 2030, ces éléments ou infrastructures nouveaux devraient être déjà en projets industriels, voire en construction, compte tenu des délais normaux des grands projets industriels. La principale clé de succès est le stockage, puisque l'éolien et le solaire sont intermittents. Or, l'hydroélectricité est quasi saturée en France, les batteries ne seront jamais à la hauteur des niveaux d'énergie requis pour une semaine sans vent, le déploiement du stockage sous forme de gaz synthétique nécessite la construction d'un très grand nombre de sites industriels polluants (méthanisation, électrolyse, méthanation) dont la faisabilité technico économique n'est même pas validée en 2018.

La réponse à la question est : aucun changement n'est perceptible à l'horizon 2030.

Alors, qu'est ce qui fait dire aux Autorités que ce ne sera pas possible en 2025, mais possible en 2030 ?

— Une première interprétation serait que l'on veut habituer progressivement l'opinion à la réalité du Monde : ce mix de 50% n'est pas possible, sauf à échéance très lointaine et problématique, sans installer du back up à énergie fossile remplaçant du back up nucléaire. De PPE en PPE, on reculerait ainsi l'horizon. C'est ce que la réflexion du Ministre de l'écologie pourrait faire croire : baisser le nucléaire nécessiterait des centrales à combustibles fossiles. Mais on n'ose pas dire que ce sera la même situation en 2030.

— Une deuxième interprétation serait qu'on attend d'avoir plus de solaire et d'éolien, les 50% étant du mix énergétique : on fait moins tourner les centrales nucléaires tout en les gardant toutes pour le back up. Ce serait l'interprétation la plus rationnelle. On peut raisonner en fourniture d'énergie annuelle moyenne. Dans ce cas, l'objectif de 50 % de mix énergétique pour le nucléaire est juste subordonné à la courbe temporelle d'installation des éoliennes et des panneaux solaires compte tenu des rythmes prévus. C'est ce qui doit donner un délai de 5 à 10 ans. Mais on n'arrête dans ce cas aucune centrale nucléaire, elles restent nécessaires pour le back up...On peut arrêter vraiment des centrales nucléaires, si on fait des progrès en lissant la pointe pour diminuer le montant total de back up de sécurité, à consommation annuelle égale. Pourquoi pas, mais il faut réaliser les progrès d'ici 2030 : quels leviers ? On retombe sur l'analyse des technologies possibles, énumérées plus haut. En outre, pour faire cela, il n'y a aucun besoin d'ENR supplémentaires.

— Une troisième interprétation serait que certains au gouvernement et ailleurs pensent qu'on peut réellement y arriver à consommation électrique constante ou en baisse. Cela implique soit d'ignorer la nécessité d'un back up de l'intermittence, et ne raisonner qu'en moyenne annuelle sur les énergies, ou même de confondre mix en énergie et mix en capacité de production. Compte tenu des déclarations du Ministère, des écrits de la Cour des comptes, tout ça repris dans des journaux comme le Monde, on peut parfois effectivement craindre la confusion entre mix énergétique et mix de capacité ; les chiffres cités ça et là, de 17 centrales voir 25 centrales à fermer sont visiblement issus **d'une règle de trois opérée soit sur les capacités soit en moyenne sur les énergies.**

Un exemple de ce type de calculs : extrait de l'article de M Le Hir, du Monde du 10 juillet 2017 :

« Un calcul simple permet de **fixer** les **idées**. Le parc atomique hexagonal, d'une puissance de 63,2 gigawatts (GW), se compose de 58 réacteurs, ou tranches. **Réduire** de 76,3 % (chiffre de 2015) à 50 %, soit d'environ un tiers, la part de l'électricité d'origine nucléaire suppose, à production électrique constante, de **réduire** d'un tiers la taille de ce parc, donc de **mettre** à l'arrêt une vingtaine de tranches. Il faudrait même **aller** un peu au-delà. En effet, les 58 unités ne sont pas toutes de même puissance : 34 d'entre elles – les plus anciennes, mises en service entre 1977 et 1987 – sont de 900 mégawatts (MW), 20 de 1 300 MW et 4 – les plus récentes, Chooz B1 et B2 et Civaux 1 et 2 – de 1 450 MW. Les premières pèsent donc moins dans la balance. Comme il est logique de **penser** qu'elles seront aussi les premières visées, il faudra en « sacrifier » davantage que si le couperet tombait sur des réacteurs plus puissants. Un autre paramètre est à **prendre** en compte. La loi de transition énergétique vise à la sobriété : la **consommation** d'énergie finale de la **France** devra être réduite de 50 % en 2050, et de 20 % dès 2030. Sauf à **imaginer** un transfert massif des besoins énergétiques vers l'électricité (avec le **développement** des véhicules électriques notamment), ou une montée en flèche des exportations d'électricité, la production électrique nationale est donc appelée à **baisser**. Ce qui, mécaniquement, fera aussi **chuter** le nombre de réacteurs nécessaires pour **fournir** la moitié du mix électrique.

En savoir plus sur http://www.lemonde.fr/energies/article/2017/07/10/combien-de-reacteurs-nucleaires-fermer-pour-reduire-a-50-la-part-de-l-atome-dans-le-mix-electrique-francais_5158549_1653054.html#dlw34QOLP9WCm6EY.99 »

L'article montre clairement l'incompréhension totale de la problématique par son auteur. Il est à craindre qu'il ne soit pas le seul.

Le débat est donc en pleine ambiguïté. Le rapport de la Cour des comptes, sévère à l'égard de la PPE précédente, n'est pas exempt lui-même de confusion. Et les scénarii officiels, comme ceux de RTE, sont peu validables, car issus justement d'hypothèses très audacieuses sur l'évolution des consommations et des technologies.

Pendant ce temps, de nombreux organismes et associations d'experts lèvent, eux, les ambiguïtés, appelant un chat un chat : ils sont abondamment cités dans le cadre de cette consultation, ils ont fait également l'objet de lettres ouvertes...

— L'ONG Géopolitique de l'Electricité, (Le dérapage)

— L'association Ingénieurs et scientifiques de France, forte d'un million de membres, s'est exprimée ici.

—L'Académie des technologies, la plus éminente de nos sociétés savantes sur les technologies,

— Un groupe de 25 académiciens des sciences s'est exprimé également,

— De nombreux experts en leur nom, comme Jean Marc Jancovici, Michel Gay.

— A l'étranger, aux USA James Hansen, un des climatologues les plus célèbres, écologiste convaincu a écrit au Président Macron une lettre qui résume bien la problématique,

— Fritz Varhenholt, une icône écologiste en Allemagne, a publié « German Energiewende : a disaster in the making » (La transition énergétique allemande : un désastre en cours) alors même que la PPE copie le développement des ENR allemandes.

Il y a donc un besoin impérieux d'une Commission technique indépendante d'experts reconnus (indépendante des entreprises privées concernées mais aussi des organismes d'Etat, qui ne peuvent contredire la stratégie officielle) pour éclairer le débat et lever les ambiguïtés : oui ou non, même à l'échéance de 2035, peut on arrêter 17 centrales nucléaires sans les remplacer par des centrales à énergie fossile ?